



Parents séparés et vacances

Par simba

Bonjour,
Je voudrais savoir comment faire quand les parents sont séparés et que les zones de vacances ne sont pas les mêmes et que tous les 3 ans il n'y a aucune semaine en commun.
Merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

C'est très simple : les droits sont calquées sur les vacances scolaires de l'enfant, qui habite bien quelque part ...

Donc le titulaire du DVH prend l'enfant quand celui ci est en vacances, par rapport au calendrier de la zone de l'enfant

Par simba

Merci beaucoup pour votre réponse
C'est difficile de faire entendre ça à la personne qui a le DVH.

Par kang74

Vous avez un jugement ?

On parle de vacances scolaires : seul l'enfant a des vacances scolaires et les dates dépendent de là où il habite .
Je rappelle que veillez à l'assiduité scolaire fait partie des obligations des parents .

Il n'y a que les vacances d'Avril et de Février qui sont impactées .

S'il ne vous croit pas, il est libre de prendre conseil auprès d'un avocat (parce qu'y a un moment, inutile de perdre du temps si la personne ne veut rien entendre : il n'y a pas marqué dans le jugement que vous devez justifier et argumenter pour lui expliquer celui-ci)

Par simba

Oui nous avons un jugement et je suis tt à fait d'accord avec vous. Je vais essayer de l'en dissuader et faire en sorte que tout se passe bien comme jusqu'à maintenant...
Se serait dommage de se prendre la tête juste pour février et avril et comme vous dites c'est juste les vacances de février et d'avril.
Merci

Par simba

Le seul truc c s'il le prend la semaine ou il doit le prendre il n'aura pas la semaine complète et de ce fait mon.fils sera tout seul. Il n'a que 9 ans . Et d'habitude on s'arrangeait toujours comme ça et aussi c que c'est sa compagne qui garde mon.fils qd ce dernier travaillait. Donc tout mis l'un dans l'autre je ne sais pas qu'elle est la meilleure solution
1) mon.fils rate une semaine d'école mais voit son père qd il est de repos et est gardé par son amie qd il travaille.
Ou

2) mon.fils ne.rate pas l'école et par comme.prevu sachant qu'il se retrouvera seul des journées sur sa semaine quand son père travaillera car ils auront eux de leur côté finit leur vacances.

Par yapasdequoi

Bonjour

Tout arrangement amiable avec le père est possible, si c'est dans l'intérêt de l'enfant.

Il est illégal de laisser seul sans adulte un enfant de 9 ans. Beaucoup de parents qui travaillent mettent leurs enfants en centre aéré...

Par jodelariege

bonjour

c'est au père de s'organiser pour la garde de son enfant durant sa (ou ses) semaine de garde

l'enfant de 9 ans ne doit pas rester seul toute la journée du travail du père . il doit trouver ,lui, une solution de garde

si vous estimez que votre fils peut être en danger en restant seul chez son père parlez en à votre avocat

Par kang74

Je rappelle que faire louper l'école à votre enfant sans justificatifs autorisées vous sera reproché .

Le père a des droits, il peut aussi y renoncer et vous pouvez vous arranger en lui accordant une moitié de semaine .

Et il peut tout simplement faire garder son enfant comme toutes les personnes qui travaillent ...

Par simba

Merci à tous pour vos réponses